Image not found or type unknown

Régularisation charges eau

Par **isabelle cayre**, le **19/11/2016** à **13:32**

Bonjour,

Voilà je loue en direct mon bien. J'ai acquis un appartement en vefa et j'ai décidé de le louer en direct. J'ai eu une locataire le jour même de la livraison de mon appartement. Elle n'est restée que 5 mois. Nous avons fait l'état des lieux de sortie mais je pense que nous nous sommes trompés dans le relevé des indexs. Je viens de recevoir de par mon syndic la régularisation des charges locatives (incluant l'eau) avec un index d'eau de 93 m3 et je dois donc lui réclamer entre autres le surplus d'eau... Voici comment j'ai fait le relevé "douteux" : Electricité : 319 kw/h, Eau : 3.198 m3, Gaz : 69,156 kw.

Pour lui réclamer je suis un peu perdue je pense qu'il y a eu une inversion entre eau et gaz ce qui me parait plus cohérent mais comme elle n'est restée que 5 mois l'index de 69 pour l'eau me parait excessif (l'index de départ était à 0 puisque immeuble tout neuf, justificatif à l'appui).

Que dois-je faire je suis perdue. je ne veux pas "voler" ma locataire mais je ne veux pas y être de ma poche.

Merci par avance

Isabelle.

Par **Tisuisse**, le **20/11/2016** à **08:18**

Bonjour,

Refaites vos calculs et si votre locataire a trop payé, vous pourrez lui rembourser le trop perçu. Par contre, si votre locataire n'a pas assez payé, la différence sera pour vous, de votre poche, vous ne pourrez rien lui réclamer compte tenu que l'erreur vient de vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés